

Lieu : Les Lecques

Rédacteur : L. Raisin-Dadre

Validation : D Riccardi

Diffusion : CD présents, excusés, Commissions, CODEP, site

Vendredi 13 mai 2017, comité directeur.

TITULAIRES			
BEL Jean Marc	A	JORAND Georgette	P
BEAUDEAU Christine	P	LAMARCHE Sylvaine	P
CHAYRIGUES Jean François	E	LELONG Corinne	E
COLAS Isabelle	P	MORAND Véronique	P
COLAS Régis	P	PETIT Marc	P
COUPIER Alexia	P	PRZYBYSZEWSKI Jean Luc	P
COURTOIS Patricia	P	RAISIN DADRE Laurent	P
GROUILLIER Vanessa	P	RICCARDI Daniel	P
GUERRET Jean pierre	P	SENA Dominique	E
HELME Thierry	P	SEVERAC Gilles	E
SUPPLEANTS			
BARNIER Véronique	P	PERREAUT Stéphane	E
LAFOND Catherine	P		

P, présent, E, excusé, A, absent.

Présentation de la journée à partir de l'ordre du jour avec tout d'abord les questions diverses, le projet associatif, l'approche des thèmes par s/s groupes (accentuation de la communication, de la mutualisation, du fonctionnement des pôles dans le cadre de la procédure budgétaire)

1° Questions diverses.

1.1. Commission souterraine Régis COLAS: réunion de recherche de consensus de la totalité des présidents de commissions départementales, programmée la semaine prochaine (gestion du matériel, répartition des crédits) avec cependant un risque de voir le président démissionner du fait des oppositions avec les présidents des commissions départementales. Un règlement intérieur de la commission souterraine serait nécessaire pour caler convenablement les modalités de fonctionnement.

Rectificatif du précédent C.R. du Comité directeur du 25 mars 2017 : au lieu de « En effet, le matériel était jusqu'alors réparti en fonction des activités des commissions départementales. Or, le président de la commission a tenu à rassembler, sans aucune concertation, tout le matériel » lire : « **une initiative du président concernant la répartition du matériel a été mal comprise et a suscité des malentendus accentuant les tensions** ».

1.2. Aide aux clubs : Jean- Luc PRZYBYSZEWSKI :

Esprit Plongée Brivadois (cf. CR du 25/03/2017): après vérification, l'aide apportée à ce club de Hte Loire pour équipement concerne des jeunes (et non pour un compresseur comme saisi par erreur sur le compte rendu). A noter, qu'il y a peu de clubs (3) dans cette région, peu de licenciés (100 licenciés dans le 43), qu'il s'agit d'une zone rurale qui comme l'indique un rapport national, est considérée un peu abandonnée. Sur une acquisition d'un compresseur de 3000€, le Codep 43 verse 200€. AURA contribue à hauteur de 1800€ plus un prêt de 1000€. Mais le club déposera alors un dossier auprès de la région administrative afin d'obtenir une subvention couvrant ce prêt. Il remboursera AURA à hauteur de la subvention reçue. T. HELME apportera son aide pour monter le dossier.

Club Groupe Subaquatique Lugdunum des IEG (69) : Il s'agit d'un club associatif subventionné par le comité d'entreprise. Mais sans les conséquences financières, liées à l'autonomie puisqu'ils sont dépendants du montant versé par le C.E. Le club doit investir 10 518€ pour réparer le moteur de leur bateau ; actuellement la participation du CE serait de 2500€, les adhérents remboursent 6000€ sur la base de 2 ans et il est demandé 1500€ à AURA.

Le C.D. vote favorablement l'attribution d'une subvention de 1 500€ pour l'acquisition du moteur tel qu'exprimé par le devis, à la majorité, moins un contre, et 2 abstentions

A ce propos, il est convenu que pour ne pas attendre à chaque fois la réunion du CD pour confirmer ou infirmer une décision, la réponse des membres peut s'effectuer après un tour de table informatique (par ex : par Doodle) pour ensuite être enregistrée dans le compte rendu du CD qui suit. C'est d'ailleurs le mode utilisé aussi au niveau national.

1.3 Dons aux associations Daniel RICCARDI : les modalités sont définies (loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003) et non discutables avec les services fiscaux. Les éléments de discussion ci-dessous sont rédigés à titre d'information, chaque association et chaque personne étant responsable de ce qu'il déclare. Tous les éléments sont disponibles sur le site du comité.

« Peuvent être considérés comme dons les frais correspondants à l'animation de l'association pour autant qu'ils soient remboursables par l'association (prévu au règlement intérieur ou dans une délibération du comité directeur). Pour qu'il y ait don susceptible de constituer une possibilité d'atténuation du revenu fiscal de référence, il faut que :

- Les frais correspondant aux dons sont remboursables par l'association.
- Les frais correspondant aux dons sont sans contrepartie : la pratique de l'activité sous quelque forme que ce soit est considérée comme une contrepartie. Par exemple ne peuvent être concernés les frais liés à l'activité elle-même (par exemple les plongées ou toute autre activité fédérale) ».

1.4. Relations avec la direction régionale et départementale jeunesse et sports (DRDJSCS) Thierry HELME : 65K€ sont disponibles au niveau régional, toutes structures confondues. Pour la campagne 2017, très rapidement, le comité régional a dû exprimer les besoins des Codep en termes de crédits dévolus à la formation par la DRDJSCS.

1.5 Le point sur l'E.T.R. (Georgette JORAND) : Organe fédéral en charge d'animer les activités sportives. Une convention type a été signée au niveau national et sa déclinaison, travaillée au

niveau régional, doit être signée avec des conventions d'autres fédérations par le préfet de région. L'idée de base de l'ETR étant de développer des projets spécifiques dans le monde de la compétition. Il s'agit de préparer des sportifs de haut niveau et de « faire des podiums ». L'ETR ne s'occupe pas des activités de loisirs. Un état des lieux basé sur un questionnaire adressé aux clubs est en cours d'élaboration. La question qui se pose est de savoir comment aider au développement de ces activités et mettre en place des solutions pour gagner des compétitions.

Par ailleurs il existe un BPJEP activités subaquatiques sans bouteilles (depuis 2017) qui à l'avenir, est un des moyens d'aider au développement par la formation de nos sports

1.6 Schéma de cohérence Sylvaine LAMARCHE : Il s'agit d'un état des lieux par départements, des clubs, ainsi que des sites de pratiques (cf. diaporama) en cours de préparation à partir de bases hétérogènes. Recensement également des projets de construction de piscine ou de reconversion de piscine en espace subaquatique.

1.7. Signalétique Marc PETIT : projets de signalétique proposée par M. PETIT, la marmotte étant répétée sur tous les supports, en ayant par ailleurs un fond identique. L'idée étant d'avoir des éléments répétés qui identifie la FFESSM / AURA. Les supports sont les suivants :

- » Stand parapluie » : validé, avec les photos des commissions
- « Roll up » : modification du fond à voir et déplacement du QR code.
- « Les flammes » : alléger le bas de la flamme.
- « Bâche » : en cours de mise au point.
- « Affiche » : en cours avec intégration du nom des sponsors.

1.8, Transfert des actions liques vers AURA Véronique MORAND: les difficultés résident à la fois dans les contacts des présidents et/ou des trésoriers et les organisateurs des actions. Il est nécessaire d'inciter les présidents de commissions départementales à répondre car le budget est suffisamment conséquent pour que les réponses arrivent dans les temps.

2° Plan de développement régional 2017-2020 (cf. Document en annexe)

Chacun d'entre nous trouve une aide à la décision dans notre quotidien.

Il se compose des points suivants :

- Rappel des valeurs.
- Deux grands axes de développement (basé sur la profession de foi déposée par la liste élue), le tissu fédéral un art de vivre en société et les ambitions pour notre territoire.

3° Budget 2018: éléments généraux et perspectives (cf. Document en annexe)

Le comité directeur souligne après débat que tous les échelons de responsabilités, tels que précisé dans notre réglementation fédérale, doivent être respectés. Des compétences sont définies tant au niveau des clubs, que des Codep, que de la région. Dans ce cadre, la région peut apporter un soutien financier sans pour autant s'immiscer dans l'organisation. L'organisateur, club ou CODEP qui conserve toute sa responsabilité, y compris financière. Le respect de ces principes constitue un gage de bon fonctionnement surtout au regard du nombre grandissant d'actions recensées.

3.1. 1ère étape : BUDGET PRIMITIF : Définition des grandes masses budgétaires. Les grandes masses de dépenses doivent d'abord respecter grosso modo l'estimation des recettes. Il ne

s'agit pas des lignes définitives, mais d'un ordre d'idée permettant de fixer un 1^{er} cadre, sachant que ces montants correspondent aux dépenses de l'année 2017.

Les charges de fonctionnement : 75K€

Commissions culturelles : 16,5K€

Commissions sportives : 27K€

Formation plongée : 34K€

Les grandes manifestations de portée régionale : 8K€

Les actions Codep : 38K€

L'aide aux clubs : 5K€

Projet AURA : montant non défini à ce jour qui pourrait, si des projets voyaient le jour, être financés éventuellement par le fond associatif AURA

3.2 La 2^{ème} étape consiste à recenser les actions à partir de la fiche type (cf. annexe): La fiche type, identique et commune à tout le monde est la base de toute action pour laquelle est demandé un financement.

Le recueil de l'information budgétaire relève des responsables de pôles (R. COLAS, G. JORAND, V. MORAND) dans le cadre du projet associatif. Pour remettre aux demandeurs le budget accepté début décembre au plus tard, il est nécessaire de commencer la collecte au plus tard début juin.

Les responsables des commissions départementales et le président de la commission régionale doivent préparer en commun leur budget avant la rencontre avec le responsable de pôle. Outre la qualité de la réponse, ceci assurera alors une cohérence générale du projet régional pour les activités, tout en respectant les critères de définition des responsabilités et compétences. L'exercice budgétaire régional est calé sur l'année civile.

3.3. La 3^{ème} étape consiste pour les responsables de pôle, à regrouper les actions dans le cadre du projet associatif, puis de les discuter en comité de gestion. Le comité directeur délibère sur les propositions et valide le budget après avoir reçu le dossier quelques jours avant

3.4. Synthèse du calendrier de la démarche budgétaire

31 mai : lancement de la demande auprès des commissions et Codep.

15 septembre : obtention des propositions des commissions

15 octobre : exploitation des informations et premier cadrage du budget par le comité de gestion

15 novembre : envoi des propositions budgétaires aux membres du comité directeur

25 novembre : le comité directeur délibère sur le budget et informe les demandeurs

3.5. Le cas des actions organisées au niveau national : quelques disfonctionnements étant apparues, il a été clairement affirmé par le niveau national que toute action nationale doit recevoir l'accord du président de la région, notamment pour des raisons d'intégration au tissu local et de diffusion de l'information (à visée de communication).

4° Restitution des travaux en ateliers.

4.1 Le projet communication : Marc PETIT

Deux grandes familles, l'une porte sur le recrutement et l'évitement des départs, l'autre sur la crédibilité de nos actions et de nos structures.

➤ Les cibles et les objectifs.

Les licenciés, pour faire connaître la diversité des actions et des activités. Aborder la question de la diffusion directe d'information (projet new letter) en demandant leur avis aux présidents sur un accès direct auprès des licenciés.

Les médias, pour nous faire connaître, en leur proposant des documents et images.

Les sponsors, pour obtenir des crédits

Les cibles : les élus, en leur reconnaissant la paternité de leur action et les services administratifs, pour leur montrer notre crédibilité dans un environnement contraignant.

- La suite : l'atelier continuera pour approfondir les sujets et proposer des actions, notamment par un questionnement aux présidents de Codep.

Pilote Marc PETIT

4.2 Actions jeunes. Vanessa GROUILLER

➤ Sous l'angle de l'existant :

- Retour sur les actions mises en œuvre avec la participation de plusieurs commissions (cf. Tableau annexe).
- Des projets en préparation ; le dossier RIPE envoyé pour financement, découverte de la Nage en Eaux Vives en piscine (en attente, pour trouver une piscine tout en essayant de la décentraliser), initiation à la bio et à la photo en milieu naturel à Chamagnieu, avec organisation d'une chasse au trésor (reporté pour cause de problème météorologique), les RIPE « régional », probablement au lac d'Aiguebelette (possibilité d'hébergement et de mise à disposition d'un compresseur), idée d'un voyage à l'étranger
- Répertoire les clubs qui ont une activité Jeunes et des responsables Jeunes.
- Créer un calendrier des activités Jeunes et l'insérer sur le site.
- Equipement spécifique pour les jeunes (poncho et t-shirt).
- Donner à voir de façon générale et synthétique les activités offertes aux jeunes par la FFESSM.

Pilote : Vanessa

4.3. Mutualisation : Alexia COUPIER

La proposition consiste à organiser une diffusion des informations utiles à tous, principalement dans la recherche d'aide, sous différentes formes. Projet de création d'une plate-forme où sont lancés, de manière instantanée, les besoins des uns et des autres (par exemple : moniteur, juge, matériel... etc.) et sous forme de « one shot ». Les réseaux sociaux (Facebook) pourraient être un outil à tester avec 3 ou 4 personnes en charge de la diffusion régulée.

Résolution : continuer l'approfondissement de ce projet pour le construire en rédigeant une note de projet

Pilote : Alexia

4.3. Les pôles.

- Retour sur la procédure budgétaire avec l'organisation d'une étape de relance
- Réunions intermédiaires avec les différentes commissions
- Suivi des activités

Les présidents de commissions s'adressent aux responsables des pôles. Le président rappellera cette règle par note adressée aux présidents de commissions afin que chacun connaisse le rôle des responsables de pôles et que tout ne remonte pas au président de la région. Dans cet esprit, le président renverra systématiquement sur les responsables de pôles, les questions autour des aspects budgétaires notamment.

Le comité fera un bilan de fonctionnement d'ici la fin de l'année.

Récapitulatif des décisions prises

<u>Index</u> <u>paragraphe</u>	Décisions prises et initiales des personnes en charge du dossier
1.1	Rectificatif du précédent C.R. du Comité directeur du 25 mars 2017
1.2	(JLP) : Aide aux clubs : Esprit Plongée Brivadois (43) : subvention de 1800€ et 1000€ de prêt
1.2	(JLP) : Aide aux clubs : <u>Club Groupe Subaquatique Lugdunum des IEG (69)</u> : subvention de 1500€
3.4	(GJ, RC ; VM) : Responsables de pôles :_adoption du calendrier de la démarche budgétaire
4.1	(MP) Approfondissement du projet communication
4.2	(V.G.) Donner à voir de façon générale et synthétique les activités offertes aux jeunes par la FFESSM.
4.2.	(A.C.) continuer l'approfondissement du projet « usage des réseaux sociaux »
4.3	(D.R.)Note de rappel du rôle des responsables de pôles

Daniel Riccardi
Président du Comité directeur
F.F.E.S.S.M. - A.U.R.A.

Laurent Raisin-Dadre
secrétaire du Comité directeur
F.F.E.S.S.M. - A.U.R.A.